

## CTL « EMPLOIS » du 21 janvier 2022 : Compte-Rendu

Le CTL s'est tenu ce matin en présentiel puisque seul **Les représentants FO-DGFIP** étaient présents. Le directeur a réagi à la lecture de la liminaire en apportant trois remarques :

A propos de la carte **FO** du département datant de 2018, il s'est étonné, disant que nous affichions alors 1 seul SIP et un seul SIE et ce n'est pas le cas. Ce à quoi **FO** lui a répondu que la carte datait du temps du précédent directeur et qu'à l'époque nous avions vu juste (Voir notre carte en liminaire.) Ce n'est qu'après que nous avons dévoilé une carte indiquant la suite. (espérons que cette fois ci nous aurons tort... mais les faits nous donnent malheureusement et trop souvent raison)

Le Directeur reprend notre affirmation selon laquelle nous n'aurions pas eu progression en rémunération et rappelle que notre organisation a signé un accord fin 2021 avec un volet rémunération et augmentation des promotions assorti d'un budget participatif basé sur l'amélioration des conditions de travail. Il indique par ailleurs que le sondage fait auprès des agents a un taux de réponse très satisfaisant et que les agents ont formulé des propositions intéressantes. Pour lui, « c'est quand même mieux qu'avant, il y a un plus. Il y a un peu de lumière dans votre tableau bien noir ».

**Les représentants FO-DGFIP** lui font remarquer que la prime versée en décembre reste une prime exceptionnelle et que **FO** avait fait ajouter une clause de « revoyure » pour le début de l'année pour la revalorisation du point d'indice. Le Ministre de la Fonction Publique a déjà clos la discussion avant qu'elle ne commence en indiquant qu'il n'y aurait pas de revalorisation en 2022.

Sur notre allusion au télétravail, le directeur indique qu'il est demandé par certaines OS mais que ce n'est pas une mesure de pilotage de la DGFIP. Il convient que le télétravail est certainement plus pertinent en Ile de France que chez nous mais indique qu'il y a une augmentation des cas dans le Calvados avec 10 agents positifs et 20 cas contacts par semaine à peu près.

Le directeur a profité pour saluer le travail des agents de l'ESI qui ont équipé le personnel en parallèle des travaux liés au NRP. Il indique que cela a permis obtenir du matériel plus léger, plus performant rapidement.

**Réponse de FO :** il est dommage qu'il y ait besoin d'une crise pour avoir du matériel performant.



Le directeur valorise les nouvelles applications informatiques externes pour les nouveaux chantiers (notaires par exemple) mais convient qu'au quotidien il y a encore des marges de progression pour les applications internes. Les Conditions de vie au travail passent par là, et on les on améliorerait avec de meilleurs outils. « Il faut se donner les outils de ses ambitions. »

Le directeur aborde ensuite l'unique point du jour : « cette année 2022 est une bonne année car il y a moins de suppressions d'emplois au niveau national, des transferts d'activité des douanes vers la DGFIP. Un certain nombre de missions nous sont confiés, il y a des transferts positifs d'emploi même s'ils ne sont pas très importants. »

Après un calcul savant, que personne autour de la salle n'a pu expliquer clairement, le Calvados subit une suppression de 9 emplois. Le directeur indique avoir obtenu 1 Inspecteur Principal en plus pour la mise en place du CDL de Caen la Mer.

Il indique encore que « nous enregistrons des transferts de personnel pour la gestion des hôpitaux de Vimoutiers et d'Argentan ainsi que pour les communes dépendant de la communauté d'agglo de Beuzeville dans l'Eure, le rectorat et la redistribution entre bloc entre différents Services Liaison Rémunération et directions qui ont encore de la dépense. Il y a encore des ajustements à venir sur le rectorat, le SLR car le rectorat est en train de fusionner ses services, ce qui pourrait entraîner encore quelques transferts entre Rouen et Caen. Ces suppressions sont décrites dans le document de travail. »

La DG a selon le directeur « une méthode discutable de répartir les suppressions en fonction des vacances entre les différentes directions. La Réallocation d'emploi a atténué les suppressions pour le Calvados. On ne maîtrise pas du tout ce dispositif. »

Les suppressions d'emploi à l'équipe renfort (-2) sont peut-être considérées comme un signe non positif mais le directeur indique qu'il a régularisé un certain nombre d'ALD et qu'il y a moins de structure du fait des fusions. Selon lui, renforcer l'EDR pour créer vacances dans les postes n'est pas plus intelligent. Une discussion a suivi où **les représentants FO-DGFIP** ont défendu l'utilité de l'EDR. Il leur a été indiqué par ailleurs que le vivier de l'EDR était vide. **FO** remarque qu'il n'y a pas eu d'appel à candidatures de lancé, ce qui peut expliquer l'absence de candidats.

**FO** fait remarquer qu'entre les opérations liées au NRP, les transferts et les réallocations d'emplois il est difficile de s'y retrouver. Il y a une visibilité sur la suppression des postes d'IDIV au vu du nombre de postes supprimés, par contre on ne retrouve pas cette visibilité au niveau des autres transferts d'emplois liés au NRP.

**Les représentants FO-DGFIP** demandent des explications sur l'évolution du service des Recettes non Fiscales (NRF) et indique que les agents sont très inquiets sur l'avenir de leur mission et se posent des questions. En effet, la partie calcul de la taxe d'aménagement va passer de la DDTM vers le cadastre et la taxation sera faite, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, à posteriori des constructions, ce qui va devrait entraîner moins de réclamations et moins d'annulations

Le directeur indique qu'il « n'y a pas d'incidence sur 2022 et pas d'arrivée d'emplois de la DDTM au 1er sept 2022. Le responsable du pôle fiscal indique que 3 agents de la DDTM seraient intéressés pour suivre la mission mais seulement au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Le directeur indique aussi qu'il y a un stock de dossiers à épuiser. »



Le directeur ajoute : « il n'y a pas de transfert entre le RNF et le foncier ; le nouveau process va se traduire par des charges en moins à terme au RNF et des taches en plus mais pas les mêmes car le process va être largement automatisé. On ne sait pas encore dire quelle évaporation d'emploi il peut y avoir au RNF ,pas forcément vers le foncier mais il y en aura sans doute. »

**FO** lui demande s'il compte sur l'évaporation naturelle, ce à quoi le directeur répond qu'il n'en sait rien et qu'il y a d'autres produits à recouvrer sur le département, amendes par exemple.

**Les représentants FO-DGFiP** demandent des explications à propos de la suppression d'un cadre A au SGC de Vire vers le poste de CDL à Isigny. Le directeur répond qu'à Vire il n'y a plus que 2 postes A au lieu de 3 et on en flèche 1 sur l'antenne d'Aunay. Donc à Vire il n'y en a plus qu'1. Le SGC est global (Vire et Aunay) et le directeur n'entend pas retirer l'un des A de Vire pour le mettre à Aunay sauf pour des passages ponctuels au même titre le responsable du SGC. Le directeur a parlé de souplesse en terme de gestion.

**FO** interroge sur le transfert d'1 emploi A du SIP de Lisieux vers le SIP de Bayeux

Le responsable du pôle fiscal indique que le SIP fusionné de Lisieux a vu son équipe encadrement au niveau emplois A confortée puisque chacun des 3 postes fusionnés avaient un A. Il restait 2A adjoints pour Lisieux et 1 troisième non affecté qui est donc transféré à Bayeux pour renforcer le foncier.

**Les représentants FO-DGFiP** ont identifié une discordance entre les chiffres de charges fournis et les chiffres issus de l'application Bambou. La direction indique que les chiffres fournis émanent de l'application Delphes. Ils s'interrogent sur la véracité de ces chiffres transmis qui viennent étayer les choix de la direction pour le nouveau calibrage des postes Le directeur a indiqué que les chiffres vont être vérifiés.

**Les représentants FO-DGFiP** ont pointé les différences de méthode entre les postes fusionnés qui entraînent des difficultés d'adaptation.

### **A l'issue des débats, FO a sans surprise voté CONTRE les suppressions d'emplois.**

Ce CTL a été une nouvelle occasion pour **les représentants FO-DGFiP** d'exposer au directeur le mal être persistant des agents face aux destructions d'emplois et restructurations incessantes de services. Leur présence à ce CTL était donc indispensable.

#### **Questions diverses**

**Les représentants FO-DGFiP** ont évoqué la situation compliquée dans les services, aggravée par la situation sanitaire.

**FO** a notamment évoqué des situations de télétravail forcé et des refus d'augmentation du nombre de jours de télétravail.

**FO** a dénoncé la course aux statistiques qui pousse à certains endroits à accepter que des agents présents soient déclarés en télétravail ce qui pourrait être lourd de conséquences en cas d'accident.

